

COMPTE-RENDU DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 04 NOVEMBRE 2014

Le 4 novembre 2014 à 20h, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Dominique DROUET, Maire.

Etaient présents : Patrick BREBION, Laurent COEURET, Joël DEROUIN, Peggy MALABRY, Denis MORTIER, Sébastien MORTIER, Sonia QUENTIN, Christelle COLAS, René COSNARD

Etaient absents : Françoise FORGEARD

Date de convocation : 30 octobre 2014

Date d'affichage des décisions : 18 novembre 2014

Sonia QUENTIN a été élue secrétaire.

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 SEPTEMBRE 2014

Le compte-rendu du Conseil Municipal du 7 octobre 2014 est approuvé à l'unanimité.

Mr le Maire demande l'ajout d'un point supplémentaire : VOTE DE L'AFFECTATION DU RESULTAT COMMUNE 2013

1. VOTE DE L'AFFECTATION DU RESULTAT COMMUNE 2013

Suite à la visite Mr David COIGNOUT, nouveau percepteur de la Trésorerie de Bouloire, Mr le Maire informe le Conseil Municipal que celui-ci a rappelé que les comptes administratifs de la commune doivent être approuvés au centime près. Il convient de revoter l'affectation du résultat 2013 de la commune qui se trouve modifié comme suit (différence de + 0,16€)

AFFECTATION DU RESULTAT 2013 - COMMUNE			
FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
RECETTES	236 510,55	RECETTES	259 792,11
DEPENSES	207 503,63	DEPENSES	152 378,05
RESULTAT	29 006,92	RESULTAT	107 414,06
REPORT 2012	53 734,16	REPORT DEFICIT 2012	-97 705,00
RESULTAT A AFFECTER	82 741,08	TOTAL	9 709,06
		EXCEDENT	9 709,06

1068 - Versement à la section d'investissement	16 000,00
002 - Excédent antérieur reporté	66 741,08

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents et représentés, approuve cette nouvelle affectation du résultat, reporté en fonctionnement 66 741,08 € et verse à la section d'investissement 16 000 €.

2. ENTRETIEN VOIRIE

Mr le Maire rappelle que la commission voirie a fait le point sur les travaux de réfection des routes et chemins.

Les travaux retenus concernent le reprofilage d'une partie de la VC216, VC 103 et VC6. Un appel d'offre a été envoyé à 4 sociétés : COLAS, EIFFAGE, PIGEON/BRULE, SCREG.

3 devis ont été réceptionnés, la SCREG ayant fusionné avec COLAS.

	Installation chantier	Signalisation chantier	Reprofilage VC 216	Reprofilage VC 103	Reprofilage VC 6	Total H.T.	Total TTC
COLAS	536.00	374.00	2.711.20	2.168.00	677.80	6.468.36	7.762.03
EIFFAGE	250.00	275.00	2.664.00	2.131.20	666.00	5.986.20	7.183.44
PIGEON/BRULE	450.00	174.00	2.700.00	2.160.00	675.00	6.159.00	7.390.80

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents et représentés retient le devis de la Ste EIFFAGE pour un montant TTC de 7.183,44 €, pour une exécution avant la fin de l'année, et autorise Mr le Maire à signer ce devis.

Mr le Maire et Mr BREBION rapporte au Conseil Municipal l'intervention de la Ste PIGEON pour l'achèvement de la place de l'église et se montrent assez dubitatifs sur le travail effectué. Il conviendra de rappeler à la Ste PIGEON qui n'a pas fait, à ce jour, le marquage au sol.

3. LOCATION PARCELLE A277

La commune est propriétaire de la parcelle A277 d'une superficie de 0.525 hectare. Mr le Maire propose au Conseil de louer cette surface. Il convient donc d'en rédiger le bail et d'en déterminer le prix de location.

Après en avoir délibéré et sur la base du bail de location de la parcelle A257/258, le Conseil Municipal propose un tarif de location annuel de 50€ pour l'année 2015 (du 1^{er} janvier au 31 décembre) et autorise Mr le Maire à en rédiger le bail.

4. ACHAT FOUR SALLE POLYVALENTE

Mr le Maire informe le Conseil Municipal que le four de la salle polyvalente est hors d'usage. Mr BREBION a eu connaissance d'une vente aux enchères de matériel de restauration.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des présents et représentés, autorise Mr le Maire ou un adjoint à procéder à l'achat d'un four pour un montant n'excédant pas 700€

5. VENTE FOUR SALLE POLYVALENTE

Mr le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a possibilité de vendre l'ancien four usagé de la salle polyvalente à Mr DEROUIN, société de recyclage.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des présents et représentés, autorise Mr le Maire à procéder à la cession du four de la salle polyvalente pour un montant de 33,39€ TTC

6. AVIS SUR L'ENQUETE PUBLIQUE PROJET SAGE DU BASSIN VERSANT DU LOIR

L'enquête publique se déroule du 13 octobre au 13 novembre 2014 dans 445 communes sur 7 départements de 3 régions différentes (Pays de la Loire, Centre et Basse Normandie).

Le bassin du Loir s'étend sur une superficie de 7.160km².

Le schéma d'aménagement et de gestion des eaux du Loir, dit SAGE, est un outil de planification pour une gestion globale et coordonnée de la ressource en eau et des milieux aquatiques. Ce document vise à trouver un équilibre durable entre les besoins en développement local et la protection des milieux aquatiques à l'échelle du territoire cohérent, le bassin versant.

Ce projet est le fruit d'une démarche d'élaboration concertée impliquant l'ensemble des acteurs locaux réunis au sein de la Commission locale de l'Eau. La mise en œuvre de ce projet est prévue pour 6 ans et porte sur 6 enjeux :

La qualité physico chimique des eaux, des milieux aquatiques, la préservation des zones humides, la gestion quantitative des ressources – inondations, la sécurisation de l'alimentation en eau potable, L'organisation de maîtrise d'ouvrage.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des présents et représentés, émet un avis favorable à l'enquête publique du projet SAGE du bassin versant du Loir.

7. TAXE D'AMENAGEMENT

Mr le Maire informe le Conseil Municipal, que la précédente taxe d'aménagement de 1% instituée sur l'ensemble du territoire communal et applicable au 1^{er} mars 2012 arrive à échéance au 31 décembre 2014 et qu'il convient d'en revoir son report ou non.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des présents et représentés, décide de voter une taxe d'aménagement de 1% sur l'ensemble du territoire à compter du 1^{er} janvier 2015 et pour une durée de 3 ans.

8. QUESTIONS DIVERSES

Logement 14 rue du val de Loir – Devis BROSSIER

La locataire du 14 rue du val de Loir a informé Mr le Maire que 2 radiateurs étaient hors d'usage dans le logement.

La Ste BROSSIER a proposé deux devis. Le premier de 583,00 € TTC et un second de 693,00 € TTC. La différence de prix s'expliquant par la proposition de radiateurs de meilleure qualité.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des présents et représentés, autorise Mr le Maire à signer le devis de la Ste BROSSIER pour le remplacement des radiateurs, d'un montant de 693€ TTC.

Mr le Maire a également demandé à la Ste BROSSIER de vérifier la VMC. Mr BROSSIER a confirmé que la VMC ne peut fonctionner par manque d'alimentation électrique. La Ste BROSSIER a proposé un devis de 530,00 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des présents et représentés propose de demander à la Ste BROSSIER une solution plus simple et moins onéreuse.

Aire de Jeux

La Ste CLOUET est venue sur le terrain afin de pouvoir étudier la mise en place et les contraintes éventuelles du projet de l'aire de jeux. Mr le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est dans l'attente du devis.

Commission Electorale

Mr le Maire propose que la commission se réunisse mercredi 12 novembre à 18h afin d'étudier la révision de la liste électorale.

Carnaval

Mr le maire propose au Conseil Municipal de réinstaurer un Carnaval afin d'enrichir la vie culturelle de la commune.

Le Conseil Municipal y est favorable ainsi que les parents d'élèves, ainsi que le soulignent Mmes QUENTIN et MALABRY.

Après discussion, le Conseil Municipal retient la date du 21 février 2015 et décide de se réunir le 12 novembre à 19h pour une première ébauche.

Comice de Volnay

Mr le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune de VOLNAY souhaite savoir si les communes du canton sont prêtes à fabriquer chacune un char, sur le thème du blé, pour le comice 2015.

Après discussion, le Conseil Municipal propose de profiter de la réunion du 12 novembre pour le carnaval afin d'estimer la possibilité de bénévolat pour cette manifestation. Une réponse sera donnée lors du prochain conseil.

Divers

Mme BOITTOUT informe la commune, par courrier, de son intention d'entretenir ses haies, et demande l'autorisation au Conseil Municipal de faire passer un lamier sur une partie de la parcelle B136 appartenant à la commune.

Le Conseil Municipal autorise Mme BOITTOU à tailler la haie côté commune, à charge pour elle de récupérer le bois et de laisser l'endroit propre.

Mme Jacqueline CLOU a envoyé un courrier en mairie pour signaler qu'une partie du chemin de la Petite Folie est souvent inondé et très boueux, ce qui lui pose problème pour accéder au bois de la Genetière dont elle est propriétaire.

Denis MORTIER indique qu'effectivement certains fossés du chemin du vieux pré sont remblayés par les engins motorisés lors du tirage du bois.

La commission Voirie se rendra sur place pour voir les travaux envisageables.

Accès mairie aux personnes à mobilité réduite

Afin de faciliter l'accès de la mairie aux personnes à mobilité réduite, le Conseil Municipal propose d'enlever la porte entre le chemin d'accès à la salle polyvalente et la mairie, car celle-ci est difficilement ouvrable par une personne en fauteuil roulant.

Prochain conseil municipal

Mardi 2 décembre 2014 à 20h

La séance est levée à 21h45.

Mr le Maire demande si le public a des questions. Mr GIRARD fait remarquer que le miroir posé à l'entrée du chemin de trotte-souris est inefficace car usagé. Mr le Maire s'étonne de cette remarque car le miroir a été testé une fois posé. Il précise également à Mr GIRARD qu'il s'agit d'une mesure provisoire, le commercial de la Ste LACROIX venant en mairie le 7 novembre.